

SOUTIEN JURIDIQUE

ÉCRIVAINS PUBLICS

L'écrivain public est une personne qui met ses compétences de rédacteur au service du public. Il est celui qui écrit pour ceux qui ne savent pas écrire ou qui maîtrisent mal l'écriture. Il remplit la fonction de rédacteur, mais aussi d'assistant en démarches administratives.

RÔLE DE L'ÉCRIVAIN PUBLIC

Un grand nombre de services publics et d'associations proposent les services d'un écrivain public. Figure reconnue dans le champ de l'action sociale, l'écrivain public remplit un rôle de rédacteur et de médiateur justifié par les constats suivants :

- le taux d'illettrisme, constant dans la société française, est important parmi certaines populations de migrants ;
- les démarches administratives écrites sont fréquentes ;
- la valeur juridique de l'écrit reste très forte,
- sans être illettrées, un nombre conséquent de personnes ne sont pas à l'aise avec la langue française ou avec l'écrit ;
- ce sont précisément à ces personnes en difficulté que l'on demande le plus de produire des écrits administratifs, pour justifier ou pérenniser leur inscription dans la société.

L'écrivain public n'exerce pas une profession juridique et ne peut donc se substituer à un avocat ou à un conseiller juridique, ni à un travailleur social. Cependant, certains écrivains publics peuvent être spécialisés en droit, notamment en droit des étrangers, de la santé, de la famille, de la sécurité sociale. Dans ce cas, ils travaillent en complémentarité avec le professionnel juridique ou social, en le « libérant » de la partie rédactionnelle de son métier.

RECOURS À L'ÉCRIVAIN PUBLIC POUR LES MIGRANTS/ÉTRANGERS EN SITUATION PRÉCAIRE

Parmi les migrants/étrangers, le recours à l'écrivain public est d'autant plus fréquent que le taux d'analphabétisme est élevé dans les pays et les régions dont ils sont originaires.

Selon le Programme des Nations-Unies pour le développement (Pnud 2003), un quart des adultes dans le monde ne savent ni lire ni écrire, dont deux tiers sont des femmes. Le taux de scolarisation en primaire est de 90 % en Europe de l'Est, Asie de l'Est et Amérique latine, 79 % en Asie du Sud, 77 % dans les pays arabes, et de moins de 60 % en Afrique subsaharienne.

Pour ces migrants/étrangers, l'écrivain public est amené à :

- remplir des documents administratifs, imprimés, chiffres et coordonnées ;
- rédiger toutes sortes de lettres d'ordre administratif (lettre simple ou lettre plus complexe faisant suite à l'examen d'un dossier) ;
- constituer un dossier pour une administration (CMU, RMI, ANPE, ASSEDIC...) ;
- constituer un dossier (rédaction de courriers et récit biographique) de demande d'asile ;
- rédiger un Curriculum vitae et une lettre de motivation pour une demande d'emploi ;
- écrire des lettres d'ordre privé (pour donner des nouvelles à la famille).

En pratique, les écrivains publics exercent sous forme de prestations gratuites :

- au sein des mairies, des Centres communaux d'action sociale (CCAS) : se renseigner à la mairie, connaître les permanences ;
- dans certains guichets d'administrations telles que la CAF ou la CPAM ;
- dans certaines associations (voir *Répertoires régionaux*).

Les écrivains publics peuvent aussi exercer en libéral, mais proposent alors des tarifs peu accessibles à des personnes en situation précaire. Il n'existe pas de liste professionnelle des écrivains publics, mais ils figurent dans les Pages jaunes de l'annuaire et souvent sur Internet.